



Permis de construire discutable ou non ?

Par **berckville**, le **07/05/2018** à **21:40**

Bonjour, et merci de m'aider si vous le pouvez

Un permis de construire vient d'être accordé pour une construction se situant sur 2 parcelles restées constructibles, alors que le reste du terrain familial où elles se trouvent, est réputé être sur un site remarquable et donc non constructible. Cette construction jouxtera une terrasse pré-existante, montée sur pilotis (on est sur une falaise !) qui donne directement dans la salle de bain du voisin (nota : le voisin a essayé de la faire démonter, mais l'affaire, depuis des années, est toujours au tribunal). Cette terrasse n'a pas été mentionnée lors de la demande de permis de construire. Dans ces conditions, outre la vue directe dans la salle de bain du voisin (puisqu'elle est collée contre le mur de ce qui est maintenant toute la maison du voisin), elle ne respecte pas non plus la distance séparative de 3 mètres imposée par la commune. Que faire ? L'adjoint à l'urbanisme s'est déclaré "pris par le temps" et "troublé" par les documents présentés....mais il a signé l'autorisation de construction. On aura donc à terme, une grande maison avec une salle de bain dans laquelle on pourra aller voir ce qui se passe, quand on sera sur la terrasse de la nouvelle maison dont la construction vient d'être autorisée..... que faire pour arrêter tout cela ???? Merci de m'aider.